

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le cinq juin deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 29/05/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Jean-Claude BATAILLON, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Elodie MARTIN, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSEE : Monique REIX – BUSSY

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2008 – 073 : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA ZAE DU THEIL – AVENANT N°01

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2008 – 024 autorisant Monsieur le Président à signer le marché de travaux d'aménagement intérieur de la ZAE du Theil,

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire l'a autorisé, par délibération n°2008 – 024, à signer un marché public de travaux, avec la SACER ATLANTIQUE, pour un montant de 262 904,00 € HT, dans le but d'aménager l'intérieur de la ZAE du Theil.

Monsieur le Président expose qu'un avenant est proposé afin de modifier certains travaux de création de voies à l'intérieur de cette zone d'activité.

Monsieur le Président précise que cet avenant entraîne une plus value de 1 538,40 € HT par rapport au marché initial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la proposition d'avenant conduisant à une plus-value d'un montant de 1 538,40 € HT,

Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 juin 2008

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié


Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

 Imprimer

Objet de l'acte : AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA ZAE DU THEIL - AVENANT N.1

Date de transmission de l'acte : 10/06/2008

Date de réception de l'accusé
de réception : 10/06/2008

Numéro de l'acte : 2008-073 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20080605-2008-073-DE

Date de décision : 05/06/2008

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.7. Actes speciaux et divers